



République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE VEYRIERES

Séance du 26 octobre 2023

---

<b>Membres en exercice :</b> 11	Date de la convocation: 12/10/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Catherine MAISONNEUVE</i>
<b>Présents : 8</b>	
<b>Votants: 10</b>	<b>Présents :</b> Catherine MAISONNEUVE, Marie-Pierre BABUT, Sébastien RAYNAUD, Robert DELPRAT, Jean-Pierre ROUSSEL, Stéphanie CUEILLE, Régis ANDRIEUX, Didier CHAMBON
<b>Pour: 10</b>	
<b>Contre: 0</b>	<b>Représentés:</b> Nicolas LACHAZE par Catherine MAISONNEUVE, Cécile MOMMALIER par Robert DELPRAT
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b> <b>Absents:</b> Chantal GAY
	<b>Secrétaire de séance:</b> Marie-Pierre BABUT

---

### Objet: SUB A L ASSOCIATION BOUGE EN LIGNE - DE\_2023\_025

Madame Catherine MAISONNEUVE, Maire de Veyrières, informe l'Assemblée que l'Association Dance en Ligne (BDL) exerçant sur la commune de Champagnac sollicite la commune afin d'obtenir une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de fonctionnement de l'année 2023/2024.

Le coût total des frais fixes s'élève à 500.00 € , des honoraires s'élèvent à 1200.00 € pour l'année 2023/24.

Il est précisé que des adhérents de la commune de Veyrières participent à cette association.

L'association demande une participation de la commune de Veyrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'association bouge en ligne une subvention exceptionnelle d'un montant total de 100.00 €, afin de contribuer au financement des frais de fonctionnement.

Fait et délibéré à Veyrières, le 26 octobre 2023,



Le Maire  
Catherine MAISONNEUVE



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

